Les Arméniens évangélisés par les apôtres Barthélemy et Thadée, embrassèrent le christianisme vers l'an 34. Au IVe siècle, Saint-Grégoire l'Illuminateur fonda l'église arménienne dirigée encore maintenant par le patriarche ou *catholicos* qui réside à Etchmiadzin. Le sentiment religieux est très développé en Arménie et c'est grâce à ce sentiment que l'Arménien a conservé sa foi, sa langue et sa nationalité.

« J'ai la conviction intime, dit M. Broussali en terminant, que ce peuple ne peut pas disparaître. Les Assyriens et les Babyloniens ont passé et l'Arménie est restée triomphante. »

On ne peut que s'associer au vœu de cet ardent patriote et l'assurer qu'ici les sympathies sont acquises à son pays si digne d'intérêt. J. P.

Une adjudication a eu lieu, jeudi après-midi, à l'Hôtel-de-Ville pour la fourniture, en 1888, des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux employés au service de l'ébouage. Cette fourniture est évaluée à 12,100 fr.

Ont soumissionné : MM. Jules Six, avec rabais de 5 fr. 50 0/0 ; Paul Morel, 3 fr. 0/0; Desmazure fils, 50 c. 0/0 ; Vanhoutte, 50 c. 0/0 ; Victor Bulteau, 4 fr. 0/0.

M. Jules Six a été déclaré adjudicataire.

Un vol de cinq poules a été commis l'avant-dernière nuit chez M. Waejenaere, tisserand, aux Phalempins. L'auteur est inconnu.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* ABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, E 1887 DU PRIGNÉ ET DE LA BLOUSSE, Buenos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

LILLE

L'augmentation des licences. — Les délégués nommés par les débitants de Lille dans la réunion tenue mercredi soir, au café Gambrinus, ont rédigé la pétition suivante :

« *A messieurs les sénateurs et députés du Nord,*

» Les soussignés, cafetiers, cabaretiers et débitants de boissons du département du Nord, ayant pris connaissance des projets de loi déposés à la Chambre des députés, par M. Tirard, ministre des finances, et par M. Yves Guyot, député, font constaté que les licences des débits de boissons sont augmentées dans des proportions telles, qu'ils ne peuvent supporter cette nouvelle charge.

» En effet, le taux ancien est triplé, et les débitants du seul département du Nord doivent payer de ce chef une augmentation de contributions de 1.600.000 francs l'an.

» Ils espèrent que le gouvernement et les Chambres reconnaîtront que cette aggravation de charges, sans *compensation* pour le département du Nord où on ne consomme guère que de la bière et de l'alcool, serait en disproportion absolue avec les ressources des débitants.

» Ils prient respectueusement messieurs les sénateurs et députés et tous ceux auxquels la défense des intérêts du département a été confiée, d'unir leurs efforts pour empêcher l'adoption d'une mesure aussi rigoureuse et qui entraînerait la ruine de la plus grande partie des débitants.

Le jardin zoologique. — D'après l'*Echo du Nord*, une nouvelle société se constitue en ce moment pour organiser et exploiter le *Palais et le Parc des Expositions* qui seraient construits sur l'emplacement du jardin zoologique, dont l'ancienne société est en liquidation. On aménagerait dans ce parc, où se donneraient des fêtes périodiques, de vastes constructions pour expositions, un aquarium, un hall de natation à l'eau tiède, des étangs de patinage pour l'hiver, des prairies de lawn-tennis, de terrasses des crocket, etc., etc.

Les passages à niveau de Fives-Lille. — Comme nous l'avons déjà annoncé, le projet de convention pour la suppression des passages à niveau de Fives est soumis au Conseil d'Etat, pour l'imputation des dépenses.

Voici exactement la raison de l'examen du Conseil d'Etat.

Lors des grandes conventions, la loi de finances a édicté, en raison de l'intérêt que l'Etat a à ce que les dépenses faites par les Compagnies ne soient pas indifféremment appliquées à tel ou tel compte, et ce à cause de la garantie d'intérêts donnée par lui, la loi de finances a édicté que les nouveaux travaux que les Compagnies exécuteraient seraient soumis à l'examen du Conseil d'Etat, qui déterminerait si les dépenses occasionnées par ces travaux doivent être portées au compte de premier établissement comme travaux complémentaires, ou au compte d'exploitation, ou dans une proportion déterminée ensemble à ces deux comptes.

C'est cette désignation du compte auquel le montant de ces travaux doit être inscrit qui est en ce moment demandée au Conseil d'Etat. Mais, comme nous l'avons également annoncé, la charge totale de la dépense incombe à la Compagnie seule. L'intervention du Conseil d'Etat n'est guère en cette affaire qu'une simple formalité.

Nous souhaitons que la décision soit prise sans retard afin que les travaux soient entrepris dès les premiers beaux jours.

La Compagnie du Nord est prête à se mettre à l'œuvre, ses projets sont arrêtés.

La grosse difficulté consiste à construire les voies, qui seront au nombre de quatre (il n'y en a actuellement que deux), sans suspendre le service. Deux voies provisoires seront installées à côté des anciennes, puis on construira deux des nouvelles voies.

Au pont du Lion-d'Or, la ligne restera comme elle l'est en ce moment au-dessous du pont, qui sera reconstruit en fer et considérablement élargi.

Ces travaux seront bien accueillis par la population de Fives, qui y gagnera à ne plus être arrêtée aux passages à niveau, et qui se trouvera reliée à l'agglomération de St-Maurice par de nombreux passages sous la voie.

La chambre syndicale des entrepreneurs a tenu son assemblée générale dimanche, à l'hôtel de-Ville, salle des adjudications. Après avoir procédé au renouvellement de son bureau — ont été élus : MM. Deperne-Meurisse, président honoraire ; Rouzé, président ; Despinoy, vice-président ; de Surmont, secrétaire. L'assemblée a discuté et adopté les conclusions suivantes :

1° Rédaction d'un code du bâtiment, en collaboration avec la société des architectes; 2° Unification des dimensions de la brique dans toute la région; 3° Mesures à adopter pour déjouer les fraudes de la Belgique en ce qui concerne les fers et les bois façonnés ; 4° Entente à établir pour l'assurance mutuelle syndicale contre les accidents corporels, selon l'esprit de la loi Martin Nadaud, dont l'urgence a été déclarée ; 5° Revision de la série des prix, dans le sens des modifications que l'expérience démontrées nécessaires; 6° *Prompte* exécution du grand canal du Nord.

L'assemblée a également formulé le regret qu'aucun membre de l'industrie du bâtiment, qui compte dans l'arrondissement de Lille 1,600 patrons et plus de 25,000 ouvriers, ne figure dans la commission de l'Exposition universelle, et émis le vœu que cette omission soit réparée.

Nécrologie. — On annonce, à Paris la mort de M. le commandant du génie Klippfel, qui a été longtemps attaché à l'état-major du 1er corps d'armée, à Lille.

Emprunt de Lille (1860). — Hier matin a eu lieu, à l'hôtel de ville, le 56e tirage des obligations de l'emprunt de 1860 :

Le n° 2,828 remboursable par 25.000 francs.

Le n° 129,116 remboursable par 10 000 fr.

Les n°s 75 734—21.013—82 988—106,247 — 47,467 — 5,419 — 43,561, remboursables par 1,000 francs.

Les n°s 54 531—30,357—57,760—112.152—121,206—87,194—121.853—131,181—144,585—57,566 remboursables par 500 fr.

Les n°s 148.151—87.903—144.499—10.433—14,892—123.801 — 98,319 — 59.20 — 33.276 — 64.577—70,644—125,229—37,636—98,243 — 85,011 *remboursables par* 400 fr.

Les n°s 67,393—125.910—152,879—78,764—173.170—60,111—51.845—136,814—137,567—39,967 — 169.518 — 23.744 — 33,412 — 60,646—151,840—13,792—68,865 — 55,848 *remboursables par* 200 fr.

Chronique du feu. — Jeudi, vers quatre heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre du 1er étage de la maison portant le n° 2 de la place Philippe-le-Bon et occupée par M. Pamard, mercier. L'incendie a été déterminé par l'explosion d'une lampe à pétrole avec laquelle s'éclairait une des locataires de la maison, levée pour donner des soins à son enfant malade : la pauvre femme n'a eu que le temps de fuir, en emportant son fils et appelant « au secours » Grâce au dévouement d'un autre locataire, M. Duplouy, de deux agents de police et de quelques passants, ce commencement d'incendie a été facilement enrayé. Les flammes ont néanmoins détruit une grande partie du mobilier.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — La seconde représentation du *Prophète* avait attiré beaucoup de monde, jeudi. La soirée était donnée au bénéfice de M. De la Chaussée, chef d'orchestre, à qui Mme Laville-Ferminet, au nom des abonnés et habitués du *Grand-Théâtre*, a offert un joli cadeau. M. Stella-Corva a été auprès de lui l'interprète des artistes.

Le *Prophète* a été bien rendu. A féliciter Mme Laville, MM. Merrit, Bourgeois, Soum et Santenac.

La mise en scène était moins soignée qu'à la première représentation. OCTAVE.

Tribunal correctionnel de Lille

PRÉSIDENCE DE M. HEDDE

Audience du jeudi 1er mars 1888

Un vol de beurre à Roubaix. — Le *Journal de Roubaix* racontait dernièrement la surprise d'un voiturier qui trouvait, sur sa voiture, deux magnifiques boules de beurre du poids de 33 kilogs. Cette surprise était bien compréhensible, car enfin le beurre n'a pas l'habitude de pousser tout seul comme les champignons.

Mais un agent de la sûreté, fin limier s'il en est, avait compris comment ce beurre était venu là, et avait dit à notre homme : « Attendez un instant, vous allez voir venir les voleurs. »

En effet, les voleurs étaient venus et l'agent les avait conduits au poste.

Soleau et Vancommerbeck, tel est leur nom, sont condamnés pour cet exploit, l'un à 6 mois, l'autre à 8 mois.

Vol d'un jupon et d'un pantalon à Roubaix. Clémence Demettre est accusée d'avoir volé un jupon et un pantalon chez la femme Verstrate demeurant à Roubaix dans la rue de la Paix. C'est le 28 février que Clémence s'est laissé tenter. Dans quatre mois elle sortira de la prison. Funeste effet d'une tentation.

Encore un vol dans un cabaret. — Pourquoi les ivrognes dérobent-ils si souvent des montres dans les cabarets ? Est-ce que par hasard ces utiles objets exerceraient une sorte de fascination sur leur regard? On le croirait à voir la fréquence des vols commis dans les cabarets. Encore aujourd'hui, le sieur Drocourt, cabaretier rue Saint-Antoine, se plaignait d'un vol dont il avait été victime le 20 septembre.

Un ivrogne, Edouard Desreux, lui avait enlevé sa montre et sa chaîne.

Le tribunal condamne Edouard à 6 mois de prison.

Un triple délit. — Outrage, ivresse, et expulsion, tels sont les trois délits qui amènent devant le tribunal Edouard Watteyn, arrêté à Roubaix. Il est condamné à 3 mois et 5 francs.

Mendicité en réunion. — Dejardin et Nattier sont condamnés pour ce motif, l'un à trois l'autre à 6 jours.

Pour un coup de poing. — Le 26 décembre dernier, Jules Delcroix, ayant eu une discussion avec Decottignies, lui donna un maître coup de poing qui lui fit voir trente-six mille soleils. Cette illumination légale lui vaut 15 jours de prison. MAITRE CARRÉ.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Présidence de M. PAUL

Audience du jeudi 1er mars

L'affaire Béchamp contre l'Université catholique

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement, dans cette importante affaire. Il a déclaré que les contrats forment la loi des parties.

Prenant cet axiome, comme base de son argumentation, le jugement déclare que le contrat, intervenu entre les facultés et M. Béchamp, est trop clair pour prêter à équivoque.

M. Béchamp et les Facultés, y est-il dit, étant liées respectivement pour dix ans, on ne saurait prétendre que M. Béchamp est inamovible en vertu des statuts et des formules honorifiques énoncées dans le brevet délivré aux professeurs.

En conséquence, il déboute le démandeur, le condamne aux dépens et aux frais d'enregistrement des pièces versées au procès. MAITRE CARRÉ.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

— M. Baert, vicaire à Cambrai (Saint-Géry) est transféré à Roubaix (Sacré-Cœur).

M. Vandenburghe, nouveau prêtre est nommé vicaire à Valckerinckhove.

M. Parent, curé d'Haverskerque est nommé doyen-curé de Merville.

UNE GRÈVE DE MARINS

A BOULOGNE-SUR-MER

Boulogne, 1er mars. — Un grand nombre de marins refusent de s'embarquer pour la pêche au prix de 77 francs par mois; ils demandent 100 fr.

Dans la matinée, un bateau de pêche prêt à prendre la mer a été désarmé par les manifestants; cependant l'ordre n'a pas été troublé. Aucune arrestation n'a été faite.

Quelques armateurs vont se rendre à Paris pour solliciter du gouvernement une réduction de tarif sur le transport du poisson.

On pense qu'ils ont aussi l'intention d'entretenir le ministre des manifestations dirigées contre leurs intérêts.

Ce matin il est entré dans le port un navire du Havre, jaugeant 3,500 tonneaux qui doit prendre un chargement de ciment pour le port Arthur.

***

Le manifeste suivant a été répandu hier à profusion :

« *Aux marins du port de Boulogne.*

» Camarades,

» La saison qui va s'ouvrir peut, si vous le voulez bien, nous retirer de la misère où nous sommes plongés depuis quatre ans. Aujourd'hui que des hommes éclairés prennent notre parti pour que notre salaire puisse au moins nourrir nos femmes et nos enfants, laisserons-nous tant d'efforts inutiles. Il ne faut qu'un peu d'entente; donc, unissons-nous tous au nom de nos enfants qui souffrent. Patientons encore quelques jours, s'il le faut, mais que pas un marin ne s'enrôle à moins de 100 francs par mois, afin de sauvegarder les intérêts de tous.

» Avec 77 francs, personne ne peut vivre n'est ce pas ? Il ne tient qu'à nous de soutenir nos droits; nous voulons tous travailler; mais que notre travail, si pénible et si dangereux, nous donne au moins du pain !

» *Un groupe de marins.* »

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 1er mars

Présidence de M. le conseiller HIBON

Ministère public : M. DE SAVIGNON, avocat-général

3e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Auguste Verstraete, ouvrier-peintre à Roubaix, est né en 1866, à Iseghem (Belgique). Il a donc 21 ans?

Verstraete est condamné à deux ans de prison; défenseur, Me Le Glay.

4e affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Iréné-Joseph Roland, comptable à Valenciennes, est né dans cette ville, le 6 octobre 1864, et, par conséquent, âgé de 23 ans.

Roland est acquitté ; défenseur, Me Hattu.

BILAN DE LA SESSION

Vingt-deux affaires devaient être soumises au jury. Deux d'entr'elles ont été renvoyées à la prochaine session. MM. les jurés ont statué sur les vingt autres et prononcé ainsi sur le sort de 31 accusés dont 11 ont été acquittés et 20 condamnés. Parmi ces derniers, 6 ont encouru ensemble 50 ans de travaux forcés ; 2 se sont ensemble vu infliger 11 ans de réclusion ; 12 enfin auront ensemble à 32 ans et 6 mois d'emprisonnement. L'un des condamnés a été relégué.

LA PROCHAINE SESSION

Par décision de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, M. Lepot, conseiller à la Cour d'appel, est nommé président de la session des assises du Nord qui s'ouvrira au mai. Ce sera la première fois que M. *Lepot présidera.*

LES NEIGES DANS LE CAMBRÉSIS

On se plaint de la grande quantité de neige qui continue à encombrer les chemins et les routes dans la plupart des communes de l'arrondissement de Cambrai. Les voitures ne peuvent circuler, ou, si dans un moment d'urgente nécessité on les fait sortir, il faut que le plus souvent elles abandonnent le gravier ou le pavé qui ont disparu, et qu'elles aillent à travers champs, au grand risque de revenir à la ferme en pièces et morceaux.

Au fond de Brantiaux et jusqu'à Iwuy, la route nationale num. 20 est recouverte d'une couche épaisse de neige qui met tous les attelages en détresse, lorsqu'ils doivent gravir les deux côtes très escarpées existant entre Escaudœuvres et l'estaminet « du Corbeau, » territoire de Thun-St-Martin.

La route nationale n° 39 qui conduit de Beauvois au Petit-Caudry n'est guère mieux partagée, et cela semble d'autant plus étrange que M. le conducteur des ponts-et-chaussées chargé de ce service a, au dire d'un de nos confrères, les moyens grâce au crédit dont il dispose, de remédier à la situation actuelle.

Dans la petite voirie, les mêmes faits se présentent. Les agents-voyers ne font pas déblayer les chemins dont ils ont la surveillance. Si on leur demande pourquoi ils laissent au soleil le soin de tout fondre, ils répondent qu'ils n'ont pas d'argent, qu'il n'y a pas de crédit suffisant qui leur permette de faire ouvrir des passages aux piétons et aux voitures.

A Elincourt, le maire, voyant cette mauvaise volonté, a pris le parti de faire déblayer le chemin d'intérêt commun n° 205 sur une longueur d'environ 500 mètres, entre ladite commune et Avelu (hameau de Maretz); et, d'autre part, sur une longueur de 400 mètres entre « l'Alouette » et la route de Guise. La neige rejetée sur les accotements de gauche et de droite n'atteint pas moins une hauteur de 2 mètres. Le voyageur qui suit ces routes entre deux montagnes de neige peut aisément se croire transporté tout à coup en Sibérie ou dans quelque vallée des Alpes.

Il va sans dire que tout ce travail de déblaiement est payé indûment par la commune.

En attendant qu'une température plus clémente transforme en lacs les endroits encaissés de nos routes et de nos chemins, l'industrie souffre, les transports de marchandises deviennent difficiles, sinon impossibles, et nos commerçants se demandent si on prolonge à plaisir leurs ennuis, et si, en désespoir de cause, ils ne devront pas enlever les neiges eux-mêmes.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici de quelle façon se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur le chapitre 3 du budget des affaires étrangères (crédit de 40.000 fr. pour l'ambassade de France auprès du Vatican) :

Ont voté pour : MM. Déjardin-Verkinder, général de Frescheville, Lefèvre-Pontalis, Le Gavrian, Pierre Legrand, Lepoutre, Le Roy, de Martimprey, Léon Maurice, Morel, Plichon, des Rotours, Thellier de Poncheville.

M. Maxime Lecomte n'a pas pris part au vote, M. Trystram était retenu à la commission du budget.

M. Baucarne-Leroux était absent par congé.

Le crédit a été adopté par 281 voix contre 238.

L'Exposition universelle de 1889. — Le *Journal officiel* publie la sixième et dernière liste des souscripteurs de l'association de garantie de l'Exposition universelle de 1889. Nous y relevons les souscriptions suivantes :

Chambre de commerce de Saint-Omer, 3,000 fr.; Compagnies des mines de : Aniche, 9,000 ; Anzin, 31,000 ; Béthune, 10,000 ; Bruay, 10,000 : Carvin, 3,000 ; Courrières, 12,000 ; Douchy, 5.000 ; Dourges, 5,000 ; Drocourt, 2,000 ; Ferfay, 3 000 ; Lens, 16,000 ; l'Escarpelle, 7,000; Liévin, 7,000; Marles, 30,000 ; Meurchin, 3,000 ; Vicoigne et Nœux, 15,000.

L. Danel, à Lille, 6,000 fr.; Dantu-Dambricourt, à Steene, 2,000 fr.; G. Dubar, à Lille, 1.000 fr.; P. Longuéty aîné, à Boulogne, 1,000 fr.; Foure, O'Kelly et Cie, à Boulogne, 1,000 fr.; A. de Quilliacq, à Anzin, 2,000 fr.; Société anonyme des forges et aciéries du Nord et de l'Est, à Valenciennes, 20,000 fr.; Société anonyme de Venin-Aulnoye, 10,000 fr.

Le total définitif des souscriptions atteint 23,124,000 fr.

Mort de froid à Denain. — Mardi matin, vers six heures, des ouvriers se rendant à leur travail à Denain ont trouvé inanimé sur un tas de charbon, près du gazomètre, des forges, un journalier, Beranger, dit la *Grosse-Lèvre*, âgé de 55 ans, sans domicile fixe. Un médecin, appelé aussitôt, n'a pu que constater le décès : le malheureux Béranger avait succombé à une congestion cérébrale déterminée par le froid. Son corps a été déposé à l'Hôtel-de-Ville.

Armentières. — Un vol audacieux a été commis hier soir, chez Mme veuve Chieus, bijouterie, rue de Dunkerque. Des malfaiteurs ont ôté les volets de la vitrine, ont coupe la glace et enlevé 29 montres, dont 21 en or. Le montant du vol s'élève à 3,500 francs.

Douai. — A propos des assises, révélons un détail : Lundi dernier, le nommé Baey, poursuivi pour meurtre d'un meurtre à Millam, bénéficiait d'un verdict d'acquittement. Après les débats, l'un de MM. les jurés venait trouver son défenseur, Me Plouvier. Il lui versait une somme de 100 fr., le chargeant de la remettre à l'accusé acquitté.

Caudry. — Un accident suivi de mort est arrivé hier soir, sur la ligne du Cambrésis, à l'embranchement de Caudry à Villers-Outréaux.

Un conducteur spécial est attaché au service de cet embranchement. Il se nommait Lefebvre Zéphir. Il avait pris son service à l'arrivée du train de 3 h. 40 partant de Caudry à 4 h. 43.

Lorsque le train entra en gare de Villers-Outréaux, à 5 heures 41, le chef de gare remarqua l'absence du conducteur Lefebvre et constata que le fourgon dans lequel il aurait dû se trouver était vide et que la porte en était ouverte.

La machine fit vapeur en arrière et, à 800 mètres de Villers-Outréaux, on trouva le cadavre de Lefebvre ; il portait une forte blessure à l'aine et à la tête, et une jambe était en partie détachée du corps.

Lefebvre sera tombé accidentellement sur la voie pendant la marche du train, mais l'enquête n'est pas encore terminée qui doit rechercher la cause de cet accident.

Hestrud. — Le bureau de douane d'Hestrud est ouvert à l'importation des plantes et produits divers : pépinières, jardins, serres et orangerie de provenance étrangère.

Maroilles. — Il y a quelques jours, un jeune homme de vingt ans, Albert Lebon, bourrelier à Maroilles (Nord), se jetait dans l'eau, dans un endroit fort dangereux, qu'on appelle dans le pays le Gouffre. M. Azambre, notaire, dont la demeure est à proximité, entendant crier au secours, accourt, se déshabille et, malgré la rigueur de la température, plonge dans le tourbillon, cherche et retire Lebon sain et sauf.

M. Azambre n'en est point à son coup d'essai. Dernièrement, il a arrêté un voleur armé qui lui avait porté plusieurs coups de couteau, et dont il s'est néanmoins rendu maître.

Dunkerque. — Un vol audacieux vient d'être commis au préjudice de M. Grand'Jean, pharmacien, rue des Capucines. Un malfaiteur, demeuré jusqu'ici inconnu, s'est introduit dans une chambre du 1er étage et à l'aide d'une fausse clef a ouvert un secrétaire et s'est emparé d'une somme de 1,200 fr. qui s'y trouvait renfermée. La police a ouvert une enquête.

— *Le départ des Islandais.* — Jeudi, à la marée de midi, 27 de nos goëlettes ont quitté leur port d'armement, pour se rendre sur les lieux de pêche en Islande. A part quelques navires qui ont manqué la marée, par suite de l'absence de plusieurs hommes de leur équipage, tout a très bien marché, aucune avarie à signaler. Le reste de la flottille suivra vendredi et samedi.

PAS-DE-CALAIS

La Chambre de commerce de Béthune, créée par un récent décret, a été installée lundi par M. Mercier, sous-préfet de l'arrondissement. Le bureau a été ainsi constitué : Président, M. And. Deprez ; vice-président, M. Mahieu ; secrétaire, M. Stiévenart ; trésorier, M. Hanicotte. On a procédé ensuite au tirage au sort destiné à établir l'ordre des séries sortantes. Celles-ci ont été réglées comme suit :

1re série, renouvelable en décembre 1888. — MM. Spriet, Stiévenart, Dumont et Famien.

2e série, renouvelable en décembre 1890.— MM. Hanicotte, Guyelle, Delhaye et Breton.

3e série, renouvelable en décembre 1892.— MM. Mahieu, Déprez, Leroy et Beaucourt.

Nécrologie. — On annonce la mort à Arras de M. le chanoine Planque, grand-chantre de la cathédrale et auteur de divers ouvrages de plain-chant très estimés.

BELGIQUE

Chambre des représentants. — M. Devolder a déposé hier, un projet de loi réglant la vente des médicaments par les médecins exceptionnellement autorisés à le faire, puis la Chambre a repris la discussion du budget des chemins de fer.

Plusieurs orateurs, notamment MM. Houzeau, Kervyn, Desadeleer et De Smet ont pris la parole sur des points de détail, auxquels il a été répondu séance tenante par le ministre. « J'ai remboursé un million et demi au Trésor, a dit l'honorable M. Vandenpeereboom ; vendu du vieux fer pour près de deux millions, maintenu au premier rang notre matériel et nos approvisionnements. Les critiques de la minorité de la section centrale ne sont donc pas fondées. »

Froyennes. — *Sinistre coïncidence.* — Tandis qu'on enterrait hier matin, Lapierre dont nous avons raconté l'horrible fin, on a trouvé sur la voie ferrée, à la station de Froyennes, un nouveau cadavre : celui de l'épouse Carette Honoré, âgée de 35 ans. La malheureuse avait la tête détachée du tronc !

Les Nemrods stavelotains avertis mardi qu'une troupe de six *sangliers* se trouvait dans les bois de Ster, près de Stavelot, se sont empressés de se mettre en campagne pour les attaquer bravement.

Aucun des sangliers n'a échappé. C'est un exploit cynégétique assez rare pour être signalé.

Il y a quelques jours, dans une battue organisée au bois de Vance (Luxembourg), les chasseurs ont tiré six loups et quatre sangliers, dont un « solitaire » pesant près de cinq cents livres.

Emprunt du Congo. — *Un gros procès.* — Le *Précurseur* dit à ce sujet :

« Ce procès est intenté à l'Etat indépendant du Congo par un homme politique belge, très compétent en matière financière, et qui, après avoir mis au service de l'Etat du Congo son activité, ses connaissances pratiques et ses relations d'affaires, s'est plaint d'avoir été « lâché » du moment qu'on n'a plus eu besoin de lui. Le procès sera curieux, paraît-il, à plus d'un titre. »

Le Patriote ajoute :

« Ce procès a pour enjeu une commission d'un million au minimum qui aurait été promise, paraît-il, à un avocat pour la négociation en Belgique et surtout à l'étranger de l'emprunt à primes du Congo. L'administration de l'Etat souverain du Congo, étant ensuite parvenue à conclure l'affaire sur les bases analogues à celles imaginées par l'avocat en question, aurait renvoyé ce dernier les mains vides et lui aurait retiré son mandat alors que le succès était déjà acquis. »

Un « pier » à Blankenberghe. — Il paraît que MM. Casse et Monnoyer ont soumis au Roi, qui lui a accordé son approbation, le projet d'installation d'une jetée à Blankenberghe. Il s'agirait de porter à 15 mètres la largeur de l'une des jetées de l'estacade actuelle et de prolonger cette jetée à 350 mètres en mer. A cette distance serait établi un promenoir, avec salle de danse. A mi-chemin s'élèverait un kiosque pour la musique. Enfin ce pier serait relié souterrainement à un établissement hydrothérapique.

Incendie à Ichteghem. — Deux maisons, à deux demeures construites en pierres et couvertes en chaume, l'une habitée par Jonckheere et l'autre par Van Nieuwenkenke, ont été totalement détruites par le feu.

Les Flamands et les Allemands. — D'autant on s'occupait beaucoup des belges en général en Allemagne, ce sont maintenant les flamands qui font l'objet des allemandes prédilections.

Le *Muncher neueste nachrichten* vient de publier toute une série d'articles pour prouver que les Flamands sont des *bas-Allemands.*

La frontière naturelle de l'Allemagne serait une ligne irrégulière allant d'Aix-la Chapelle à Calais en passant par Waterloo.

Tous les gens qui vivent au nord de cette ligne seraient des descendants des Germains, par conséquent des Allemands.

Cette persistance de l'Allemagne à s'occuper de la Belgique ne dit rien qui vaille. Il faut se méfier de ces effusions de famille.

ETAT-CIVIL *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 1er mars.* — Augustin Beyaert, rue des Récollets, cour Pollet, 2. — Blanche Oosterlynckc, Hôtel-Dieu. — Henri Mehaeghe, rue Bernard, cour Raux, 5.—Mathilde Leune, rue Pellart 107. — Suzanne Verschingel, rue du Tilleul, 221. — Marie Barisseau, rue de Dunain, 11. — Jeanne Vermeersch, rue du Tilleul, 17 — Maria Bourgeois, boulevard de Paris, maisons Ternynck. — Alphonsine Spitaels, rue de Lannoy, cour Boyaval 6. — *Déclarations de décès du 1er mars* François Réquillart, 87 ans, propriétaire, rue du Pavs, 22. — Eugénie Leclercq, 11 mois, rue Bernard, cour Cornille, 11. — Thérèse Régibo, 82 ans, sans profession, aux Petites-Sœurs. — Paul-Henri Fremaux, 66 ans, sans profession, rue de l'Epeule, cour Desseaux, 37. — Philippine Montagne, 80 ans, sans profession, Grande-Rue, 233. — Nicolas Leburton, 64 ans, journalier, Hotel-Dieu. Louise Vandewaele, 61 ans, ménagère, Hotel-Dieu. Florine Delbarre, 33 ans, ménagère, Hotel-Dieu. — Marie Maes, 62 ans, ménagère, rue de France, 56. — Augustine Delgrange, 5 mois, rue des Longues-Haies, cour Capart, 14. — Palmyre Thomas, 6 mois, rue Décrétum, 203

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 1er mars.* Pierre Honoré, rue du Blanc-Seau. — Henri Deschamps, rue des Carliers. — Alphonse Vanzeveren, à la Marlière. — Pierre Vanzeveren, à la Marlière — Hélène Fremaux, rue de la Vigne. — Julien Balcaen, pont Rompu. — Jeanne Vandercamer, rue du Chêne-Houpline. — *Déclarations de décès du 1er mars.* — Emile Bachelet, 5 ans 5 mois, rue des Dragons. — Louise Roussel, 1 an 3 mois, à la Marlière.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 1er mars.* — Henri Vasselle, Rourg. — Henri Vandeputte, rue de Linselles. — *Déclarations de décès du 1er mars.* — Albert Bonte, 1 an, rue de Lille. — Nestor Libert, 15 mois, rue de Linselles.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 19 au 26 février.* — Sophie Cappelle, rue de Bousbecque. — Elise Vanderhem, Le Faubourg. — Jacques Le Briis, La Vicourt. — Jules Lambaere, Le Blanc-Four. — *Déclarations de décès du 19-26 février* — Georges Vercruysse, 9 jours rue des Dattes.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille RÉQUILLART-DESAINT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Joseph RÉQUILLART, président du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Martin, ancien membre du Conseil municipal, ex-vice-président du Bureau de bienfaisance, ancien administrateur de l'Hospice et de l'Hôpital, ex-administrateur de la Caisse d'épargne, veuf de Dame Apolline DESAINT, décédé à Roubaix, le 1er mars 1888, dans sa 88e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à 9 heures, étant convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 5 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le samedi 3, à 4 heures 3/4 — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 22.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

M. Wilson interviewé

Un rédacteur du *Figaro* a vu hier M. Wilson qui lui a dit en l'abordant :

« — Eh bien! vous connaissez le résultat. Croyez-vous qu'ils m'ont bien salé?

» — Oui, la condamnation est un peu dure.

» — Après tout, forte ou modérée, ce n'est pas là la grosse affaire. Elle gît dans le fait de m'avoir condamné.

» — C'est vrai. Mais ne vous y attendiez-vous pas?

» — Je m'attendais à tout, me disant que, puisqu'on a tout fait, on irait aussi loin que possible. Pourtant, je ne croyais pas à la possibilité juridique d'une condamnation.

» — Alors la condamnation vous a étonné ?

» — Un peu, comme peut-être étonné un homme qui s'attend à toutes espèces de choses, même les plus improbables.

» Voyez, d'ailleurs, poursuit M. Wilson, comme tout cela est étrange. Je ne connais pas encore les considérants du jugement ; mais, il y a une anomalie qui saute aux yeux. Pour pouvoir m'atteindre, moi qu'on disait principalement, on a dû prendre un biais et me reléguer au second plan ; on a fait de moi un complice de Ribaudeau, Hébert et Dubreuil... Or, voilà que le jugement change tout cela et qu'on me condamne, moi soi-disant comparse, à deux ans de prison, alors que l'on inflige que quelques mois aux prétendus auteurs principaux !...

» — Et M. Grévy, comment a-t-il accueilli la nouvelle ?

» — Avec plus de calme que je n'espérais. A son âge, ce pouvait être un coup terrible... Il a certainement été très émotionné, mais il a encore heureusement assez de courage, de force et de sang froid pour ne pas se laisser abattre et vouloir discuter un arrêt dont il nie absolument la légalité.

» — Vous allez évidemment faire appel ?

» — Certes oui. Indépendamment des questions purement de forme qu'aura à rechercher mon avocat, je mettrai en présence, devant la cour, la plaidoirie nette et concluante qu'a faite Me Lenté, et le réquisitoire, beaucoup plus chevaleresque que juridique, qu'a prononcé M. Lombard.

» Je tiens aussi à faire remarquer qu'on a considéré comme nuls et non avenus les témoignages de MM. Laffineur et Nivert, membres du conseil d'administration, Bertrand, directeur de la *Correspondance républicaine* et Guillet, caissier, qui, tous quatre, ont déclaré que je ne m'occupais en rien des détails de la publicité. Si le tribunal, au lieu de s'écrier que « c'était là une chose inadmissible », eut bien voulu se renseigner auprès de l'administration d'un journal de Paris, n'importe lequel, il aurait bien vu que mon ignorance de ces détails était, au contraire, toute naturelle.

» — On vous a objecté le remboursement des 5,000 fr. à M. Crespin de La Jeannière.

» — Oui, ça été là une faute. Au premier moment, je n'ai vu qu'une chose : éviter les criailleries. D'ailleurs, c'était non pas à M. Crespin, mais à Ribaudeau personnellement que je les donnais. On a fait avec cela une arme terrible, surtout avec la façon dont étaient conduits les débats. »

Ce que pense M. Grévy de la condamnation de M. Wilson

Paris, 2 mars. — Hier, à trois heures et demie, pendant que M. Jules Ferry était revenu à la Chambre, MM. Antonin Proust, Emmanuel Arène et Joseph Reinach se sont rendus à l'hôtel de l'avenue d'Iena.

M. Grévy les a reçus, entouré de sa femme, de sa fille et d'une dame de leurs amies.

Ils lui ont présenté, au nom du parti opportuniste, leurs sentiments de condoléance, et lui ont exprimé l'indignation que le jugement de la dixième chambre leur inspirait.

M. Grévy, qui ne paraissait pas affecté, comme au début du procès, leur a répondu :

— Je vous remercie, messieurs; j'ai confiance dans les lumières de la cour d'appel, pour élucider un point de droit que, sous des influences que je ne veux pas qualifier, les premiers juges ont si mal interprété.

M. Grévy a parlé un quart d'heure environ.

La lutte de tarifs entre la France et l'Italie

Nice, 2 mars. — Une grande émotion règne ici par suite de l'ouverture de la lutte de tarifs entre la France et l'Italie à la frontière. Les difficultés augmentent et malheureusement les douaniers des deux pays vont faire du zèle, ce qui est à la fois inutile et dangereux.

La nuit dernière, un douanier italien a tiré un coup de fusil sur une voiture d'ailleurs italienne qui ne s'arrêtait pas assez vite.

Les espions ont un véritable centre d'organisation à Monaco. Ils se réunissent souvent dans une brasserie alsacienne. Il en est de même à Nice, mais dans une brasserie allemande.

Depuis mon voyage à Gênes, je suis sans cesse escorté par un petit individu au parler tudesque qui chaque jour me suit, soit à Menton, soit à Nice. Il m'escorte même parfois jusque dans le vestibule de l'hôtel lorsque je sors. Ce que j'envoie à la *Lanterne* est immédiatement télégraphié à San-Remo et à Rome. On savait à San-Remo que j'avais interviewé Canzio.

Une conversation avec M. Crispi

Rome,